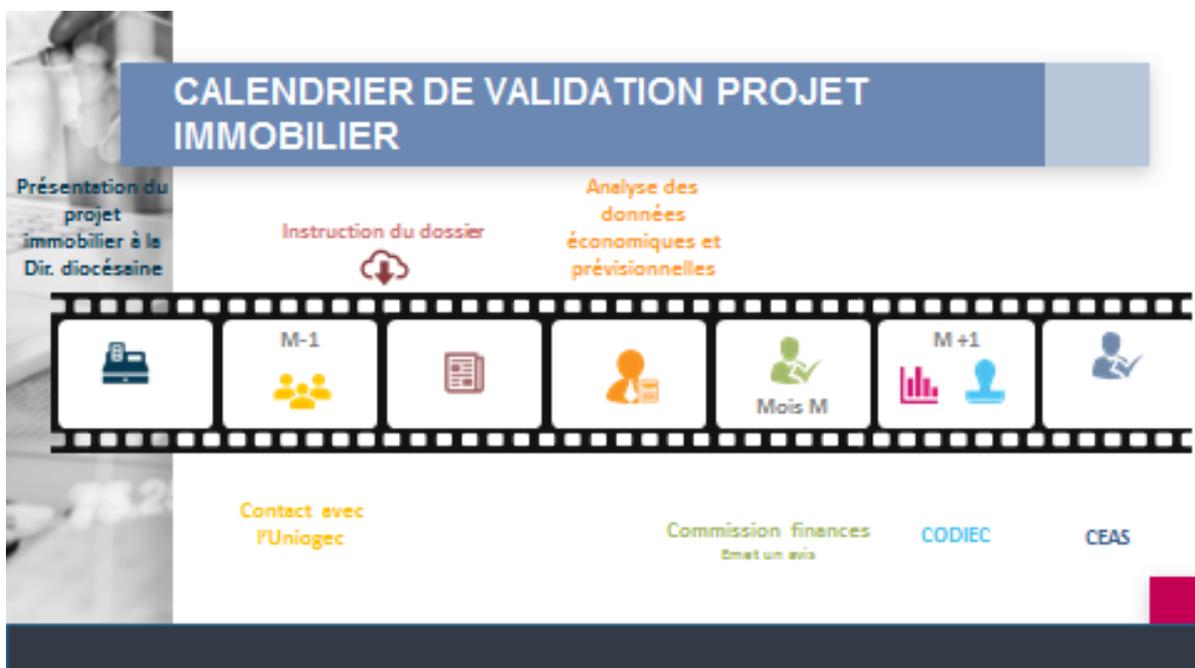


Vous envisagez un projet immobilier qui engagera les finances de l'Ogec pour les années futures. Il est donc important de vérifier que ce projet puisse se faire tout en préservant les grands équilibres économiques de votre Ogec.

Après avoir été présenté à la Direction Diocésaine, votre projet doit être étudié financièrement ; s'il représente un investissement supérieur à 25% de la moyenne des produits des 3 derniers exercices et s'il s'appuie sur un endettement total supérieur à 4 fois la capacité d'autofinancement calculée sur la moyenne des 3 derniers exercices votre projet.

Il convient donc de le préparer en respectant les étapes suivantes :



L'Uniogec est en charge d'instruire ce dossier afin qu'il soit validé en commission finances.

Ce dossier sera constitué :

a) d'éléments permanents

Nous vous demanderons de nous transmettre parmi les documents suivants ceux dont nous n'aurions pas possession :

- Les statuts
- Les comptes clos des 3 derniers exercices (bilan, compte de résultat, annexe)
- Les derniers tableaux de bord Indices
- La dernière délibération relative à votre forfait communal si vous avez une école primaire
- Les tarifs de contributions familiales de l'année en cours
- Le bail ou le commodat

b) d'éléments sur le projet lui-même

- une note descriptive du projet envisagé,
- une prospective économique sur 10 ans qui intègre le projet envisagé,

Et dans le cas de recours à l'emprunt :

- 3 propositions bancaires

L'ensemble de ces documents doivent nous être transmis au minimum un mois avant la date de la commission finances, afin que nous ayons le temps d'échanger avec vous sur le contenu des documents et les hypothèses retenues.

Le projet complet ainsi analysé sera présenté en commission finances, celle-ci émettra un avis.

Sur la base de cet avis, et des échanges que vous avez eu pour présenter le projet la Direction Diocésaine soumettra le projet au CODIEC

Enfin votre projet sera présenté par la Direction Diocésaine au CEAS si vous êtes sur tutelle diocésaine ; ou vous le soumettez à l'instance équivalente de votre congrégation si vous êtes sous tutelle congréganiste.

A l'issue de cette procédure un courrier sera adressé par le directeur diocésain à l'établissement.

Pour l'instruction du dossier économique :

Contact Philippe Gendry 04.78.81.48.23 philippe.gendry@uniogec.fr